

Concours d'accès au Master Spécialisé "Management et Gouvernance du Sport"

L'Institut Royal de Formation des Cadres de la Jeunesse et des Sports organise, le **18 octobre 2017**, le concours d'accès au Master Spécialisé "*Management et Gouvernance du Sport*", au titre de l'année universitaire 2017/2018.

Nombre de places : 25 places

Conditions de candidature

- Disposer d'une Licence ou d'un diplôme équivalent dans les domaines : Entraînement sportif, Management, Economie, Droit, Communication, Gestion des entreprises, Psychologie, Sociologie.
- Avoir une expérience justifiée (vécu et/ou management) dans le domaine du sport.

Candidature

Préinscription en ligne obligatoire (www.irfc.ma) et présentation d'un dossier de candidature constitué de :

- Formulaire de candidature (à imprimer et à signer à la fin de la préinscription en ligne) ;
- Copies légalisées des diplômes obtenus ;
- Copies légalisées des relevés de notes des six semestres de la Licence (ou diplôme équivalent) ;
- Copie légalisée de la carte nationale d'identité.

Modalités d'admission

- Présélection sur dossier
- Deux épreuves écrites, générale et spécifique, d'une durée totale de trois heures
- Epreuve orale en français (ne seront convoqués à l'oral que les candidats ayant satisfait aux épreuves écrites)

Dates importantes

- Vendredi 6 octobre 2017 à 16h00 : Dernier délai pour le dépôt des dossiers de candidature
- Mercredi 11 octobre 2017 : Publication de la liste des candidats convoqués au concours
- Mercredi 18 octobre 2017 : Concours (épreuves écrites)
- Vendredi 20 octobre 2017 : Epreuve orale et publication de la liste finale des candidats admis
- Vendredi 27 octobre 2017 : Dernier délai pour l'inscription des candidats admis

IMPORTANT :

- Les dossiers de candidature doivent être directement déposés au service des affaires estudiantines, Centre National des Sports Moulay Rachid (CNSMR), km 12, route de Meknès, Salé (à proximité de Dar Sikka), de 9h à 15h.
- La liste des candidats convoqués à l'épreuve écrite et celle des candidats convoqués à l'épreuve orale seront publiées sur le site web (www.irfc.ma). Cette publication est considérée comme étant une convocation à passer l'épreuve.
- La liste des candidats définitivement admis sera publiée sur le site web (www.irfc.ma) et au CNSMR.
- **L'étudiant doit se consacrer à plein temps aux études pendant les deux années de formation.**
- **Les étudiants fonctionnaires doivent présenter une autorisation de poursuite des études couvrant les deux années de formation 2017-2019.**